

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/194 du 20/2/1982 28/
DECRET N° /MTC.DGTFP.DFF/21024/

Portant intégration et nomination de
Monsieur NGANKOUSSI Prosper, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (Agricultu-
re).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FE du 21.6.1950 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90/FE du 3.3.1960 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/FE du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FE du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FE du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FE du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FE-DE du 28.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FE-BE du 24.1.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des cadres recrutés
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/195/FE du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Mi-
nistres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 970/DALF du 24 Novembre 1981 du Directeur
des Affaires Administratives et Financières, transmettant le dossier
de l'intéressé ;
(/u le Protocole d'Accord du 26.11.1980 signé entre la Répu-
blique Populaire du Congo et la Roumanie ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions contenues du décret n° 60/90/FP du 3.3.1960 et du Protocole d'accord du 26.11.1980 susvisés, Monsieur NGANKOUOBI Prosper, né en 1949 à Léfouren, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome, Spécialité : Agronomie Générale, obtenu à l'Institut Agronomique "N. BALCESCU" Bucarest (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, affiché au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRZAVILLE, le 20/2/1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Marins MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO KETSIONA.-

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Gassétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.A.E.	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2./-